



Le 27 septembre 2023

PAR SDE ET COURRIEL

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2022 et du 31 décembre 2022
Dossier de la Régie : R-4231-2023
Notre dossier : 111216.0140

Chère consœur,

La présente fait suite aux demandes de frais des personnes intéressées dans le cadre du dossier en titre.

Gazifère a pris connaissance de ces demandes et n'a pas de commentaires à formuler relativement à la demande de la FCEI.

Malgré le fait que le budget de 8 000\$ établi par la Régie ait été respecté par l'ACEFO et SÉ-AQLPA, Gazifère considère que le mémoire de l'ACEFO était de peu d'utilité pour les délibérations de la Régie et n'apportait pas réellement de perspective nouvelle dans l'appréciation du dossier. En effet, l'ACEFO a simplement présenté un peu différemment, dans le cadre du présent dossier, certains de ses constats formulés dans d'autres dossiers (à titre d'exemple, les dossiers R-4194-2022, Phase 2, et R-4122-2020, phase 3B). Malgré cela, les 24 heures de travail dédiées par l'analyste à ce dossier sont de beaucoup supérieures en nombre au temps dédié par les analystes de SÉ-AQLPA et de la FCEI avec respectivement 17 h et 16,5 h.

Quant à SÉ-AQLPA, l'examen plus détaillé des honoraires démontre que les frais réclamés par SÉ-AQLPA sont beaucoup plus importants en raison principalement du nombre d'heures substantiellement plus élevé dédié au dossier par le procureur de SÉ-AQLPA, soit 12 heures, en comparaison avec 3,5 heures pour la FCEI et 4 heures pour l'ACEFO. De l'avis de Gazifère, ni le nombre ni la nature des sujets soulevés par ce dossier ne justifient un tel écart, les questions et les recommandations formulées par SÉ-AQLPA ne nécessitant pas un accompagnement particulier.

Gazifère demande à la Régie de tenir compte de ses commentaires aux fins de la décision à venir sur les demandes de frais des personnes intéressées.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c.c. Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (SÉ-AQLPA)

